

Que la Ville ne permette l'installation d'appareils téléphoniques dans les kiosques érigés sur les différents postes de cochers, qu'en autant que tous les cochers licenciés pour un poste puissent avoir accès à ces téléphones et s'en servir, s'ils consentent à payer leur part dans le coût de l'installation ou du loyer du téléphone, lequel coût sera réparti également entre tous les occupants de chaque poste.

Le tout suivant recommandation du Chef de Police.

15.—A l'effet de recommander, après avoir pris en considération les soumissions pour l'installation de pompes de bas niveau (Contrat No 1, Plant de filtration), ainsi que le rapport de l'Ingénieur Consultant et la lettre des Ingénieurs Hering & Fuller, que le contrat pour l'installation de pompes à basse pression (contrat No 1 du Plant de filtration) soit accordé aux plus bas soumissionnaires The British Electric Plant Co., Alloa, Scotland, au prix de leur soumission, soit, \$40,250, que les chèques de dépôt soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas de contrat et que S. H. le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat.

16.—A l'effet de recommander que la rue St-Charles, de la rue Dorchester à son extrémité Sud, ladite partie de rue ayant plus de 42 pieds de largeur, soit inscrite et décrite comme rue publique, conformément aux prescriptions de l'article 410 de la Charte, suivant rapport de l'Inspecteur de la Cité.

17.—A l'effet d'accorder une police acquittée de \$1,000 payable à la mort, à M. Gédéas Viau, ex-capitaine de la brigade du feu, en vertu de la résolution du Conseil du 18 janvier 1875, ledit Viau ayant appartenu à la brigade du feu du 19 novembre 1888 au 1er décembre 1908.

18.—A l'effet de permettre à MM. A. Ramsay & Son Co. de construire des voutes endessous du trottoir, en face de leur propriété No 736 rue St-Paul, aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Inspecteur de la Cité.

19.—A l'effet de permettre à M. Dosithée Chartier de construire une fonderie sur le lot cad. 168, rue Jeffrey, quartier DeLorimier, suivant rapport de l'Inspecteur des Bâtiments.

20.—A l'effet de permettre à l'Institut des Petites Filles de St-Joseph d'installer deux chaudières à vapeur de 50 c. v. pour système de chauffage et buanderie, sur le terrain No 1726, quartier St-André, rue Sherbrooke, suivant rapport de l'Inspecteur des Bâtiments.

21.—A l'effet de permettre à M. F. X. Maheu d'ériger une boutique de forge sur le terrain cad. 489, sub. 55, quartier St-Denis, rue Labelle, suivant rapport de l'Inspecteur des Bâtiments.

22.—A l'effet de permettre à M. Howland Hill de construire une boutique de forge, sur le lot cad. 927, quartier Papineau, No 459 rue Panet, suivant rapport de l'Inspecteur des Bâtiments.

23.—A l'effet de construire un égout sur le chemin de la Côte St-Paul, de l'égout existant à 50 pieds au nord, au coût approximatif de \$220, payable en entier par les propriétaires du côté Est, vu que les propriétaires du côté Ouest ont déjà payé le coût d'un égout en tuile de 12" et de préparer un rôle de répartition pour en répartir le coût sur les propriétaires du côté Est seulement, suivant rapports du Surintendant des Egouts et de l'Avocat de la Cité.

24.—A l'effet de régler les réclamations suivantes, conformément aux rapports des experts et des Avocats de la Cité:

Séraphin Crevier, chute sur trottoir, frais à MM.	
Brown, Montgomery & Cie	\$163.75
"Re" Hormidas Degenais vs Village Ahuntsic, paiement d'intérêts,	89.30
Frais à M. Z. Gauthier	46.85
"Re" Ls. Riopelle vs Cité, frais à McAvoy & Cie	2,059.14
"Re" Riopelle vs Cité,	
"Re" C. P. R. vs Cité,	
"Re" M. S. R. vs Cité,	
Frais à Belcourt & Ritchie, Ottawa	84.13
formant une somme totale de	\$2,443.17

25.—Soumis un rapport du Surintendant de l'Aqueduc recommandant de poser 275 pieds de tuyaux avec raccordements, au coût de \$550 pour la partie de la rue Ste-

That the City shall not allow telephones to be placed in the kiosks erected on the different cabstands, only if all the licensed coachmen on said stand can have access to these telephones and use them, and if they agree to pay their share in the cost of installing and renting the telephone, said cost to be divided between all the occupants of each stand.

The whole as per recommendation of the Chief of Police.

15.—To recommend, after having considered the tenders for the instalment of low level pumps (contract No 1, Filtration Plant) also the report of the Consulting Engineer and the letter of Engineers Hering & Fuller, that the contract for the instalment of the low pressure pumps (contract No. 1, "Filtration Plant") be granted to the lowest tenderers, The British Electric Plant Co., Alloa, Scotland, at the price of their tender, to wit: \$40,250, that the deposit cheques be returned to the unsuccessful tenderers, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign a contract.

16.—To recommend that St. Charles street, from Dorchester street to its southern limit said part of street being more than 42 feet wide, be entered and described as a public street, according to article 410 of the Charter, as per report of the City Surveyor.

17.—To grant a paid-up policy of \$1,000, payable at death, to Mr. Gedeas Viau, ex-captain of Fire Brigade, in virtue of the resolution of the Council of the 18 January 1875, said Viau having belonged to the Fire Brigade from the 19th November 1888 to the 1st December 1908.

18.—To allow Messrs A. Ramsay & Son Co. to erect vaults under the sidewalk, in front of their building No 736 St. Paul, on the conditions mentioned in the City Surveyor's report..

19.—To allow Mr. Dosithée Chartier to erect a foundry on the cad. lot 168, Jeffrey street, Delorimier Ward, as per report of the Building Inspector.

20.—To allow "l'Institut des Petites Filles de St-Joseph" to erect two 50 H. P. Steam Boilers for a Heating and Laundry System on lot No 1726, St. Andrew Ward, Sherbrooke street, as per report of the Building Inspector.

21.—To allow Mr. F. X. Maheu to erect a blacksmith shop on cad. lot No. 489, sub. 55, St. Denis Ward, Labelle street, as per report of the Building Inspector.

22.—To allow Mr. Howland Hill to erect a blacksmith shop, on cad. lot 927, Papineau Ward, No. 459, Panet St. as per report of the Building Inspector.

23.—To lay a sewer in Côte St. Paul Road, from the existing sewer, 50 feet northwards, at an approximate cost of \$220, payable entirely by the interested proprietors of the Eastern side, as the proprietors on the Western side have already paid the cost of a 12 inch tile sewer and to prepare a roll to apportion the cost on the proprietors on the Eastern side only, as per reports of the Superintendent of Sewers and of the City Attorney.

24.—To settle the following claims, in accordance with the reports of the experts and City Attorneys:

Seraphin Crevier, fall on the sidewalk, costs to Messrs Brown, Montgomery & Co.	\$163.75
Hormidas Dagenais vs Village of Ahuntsic, interests paid	39.30
Costs to Mr. Z. Gauthier	46.85
Ls. Riopelle vs the City, costs to McAvoy & Co.	2,059.14
Riopelle vs the City.	
C. P. R. vs the City.	
M. S. R. vs the City.	
Costs to Belcourt & Ritchie, Ottawa	84.13
Forming a total sum of	\$2,443.17

25.—Submitted a report from the Superintendent of the Water-Works, recommending that 775 feet of pipe be laid with connections, at a cost of \$550 for that part of Ste.